



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction et exploitation d'un bâtiment dédié à l'entreposage des châteaux IU de Saint-Laurent A (INB 46).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EDF CNPE DE SAINT-LAURENT-DES-EAUX

Raison sociale

STRUCTURE DECONSTRUCTION

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 7 3 4 6 0

Type de société (SA, SCI...)

SOCIETE ANONYME

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

MORVANT

Prénom(s)

Olivier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1- Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres Installations classées pour la protection de [...] autorisation	L'activité d'entreposage de déchets Très Faible Activité relève de la rubrique du régime d'autorisation au titre de la rubrique ICPE 2797, avec l'activité de gestion de déchets radioactifs hors stockage (tri, entreposage, traitement ...) Le seuil d'autorisation est atteint car le volume de déchets entreposés dépasse les 10 m3.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire et exploiter un bâtiment dédié à l'entreposage des châteaux IU.

Lorsque les tranches UNGG étaient en production, les châteaux IU étaient utilisés par la Cogema pour le transport des combustibles UNGG irradiés, entre les sites UNGG et Marcoule. Lors de la mise à l'arrêt définitive des tranches UNGG, ils ont été décontaminés et vérifiés en vue de l'entreposage des absorbants neutroniques des cœurs. Les châteaux IU sont des emballages de transport de type B, qui contiennent des déchets massifs solides. Ils sont au nombre de trois.

Pour accueillir ces châteaux, il est donc prévu de construire un bâtiment sous forme d'une structure en charpente métallique et bardage d'environ 19 x 5 x 4,5 m.

Ces travaux ne nécessitent pas de démolition d'ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

Les trois châteaux IU de Saint-Laurent A sont actuellement entreposés sur leur remorque de transport (ferroviaire ou routière, non motorisée), au niveau 83,50 m NGF de la nef pile de la tranche A1.

L'espace actuellement occupé au titre de cet entreposage doit être libéré afin de permettre la réalisation des chantiers de démantèlement de la tranche A1, notamment ceux inclus dans le périmètre du « démantèlement hors-caisson A1 ». Le déplacement des châteaux IU vers un bâtiment d'entreposage dédié permettra de ne pas les exposer aux dangers induits par les chantiers à venir, tout en limitant les opérations de transport jusqu'à leur traitement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste à des travaux de génie civil classiques et usuels. Une dalle sera coulée et une structure métallique ancrée sur des semelles isolées sera mise en place.

Compte-tenu du planning actuel, le début des travaux est envisagé au premier trimestre 2024, pour une durée estimée de 8 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation débutera lorsque les châteaux IU et leurs remorques seront en position définitive.

Le bâtiment sera classé au maximum en zone contrôlée verte en zonage déchets conventionnels, ce qui est cohérent avec le retour d'expérience de l'entreposage en nef pile de Saint-Laurent A1.

Les essais périodiques, servant à veiller à l'efficacité du confinement des châteaux IU, seront réalisés dans ce bâtiment.

Selon le planning actuel, les châteaux IU seront entreposés dans leur bâtiment dédié au quatrième trimestre 2024. L'entreposage se prolongera jusqu'au solde du traitement des châteaux IU, planifié à ce jour en parallèle du traitement du caisson de Saint-Laurent A2.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La présente modification fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de l'article R.593-56 du code de l'environnement, du fait de l'ajout d'un équipement ou installation nécessaire à l'exploitation de l'INB au sens de l'article L. 593-3 du code de l'environnement.

Il s'agit d'une aire d'entreposage de déchets, qui relève de la rubrique 2797 soumise à autorisation au titre du régime ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du bâtiment Hauteur du bâtiment Inventaire radiologique	95 m ² 4,5 m 20 TBq

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF, les deux ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : 240031300 : Loire Blesoise (située à proximité immédiate du site) 240030651 : La Loire Orléanaise (située à 1 km du site)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FR3800060 : Site du Castor d'Europe à Beaugency à 5 km au nord du site. Arrêté 18/04/2000 modifié le 16/06/2006 relatif au site des Sternes Naines et Pierregarin. Les travaux sont réalisés à proximité des zones couvertes par un arrêté de protection de biotope mais ne sont toutefois pas situés à l'intérieur de ces zones.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 1ère échéance concernant les grandes infrastructures de transport terrestres relevant de la compétence de l'État dans le département du Loir-et-Cher a été approuvé le 23 janvier 2012. La 2ème échéance portant sur le réseau routier et ferroviaire a été approuvée le 18 mars 2015. La 3ème échéance a été approuvée le 20 décembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone tampon du site UNESCO n°933 "Val de Loire" entre Sully-sur-Loire et Chalonnes
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN sur la commune de Saint-Laurent Nouan : Loire Amont
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 22/02/2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-Nouan et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux « Nappe du Cénomaniens » suivant l'arrêté n°2006-272-3 fixant dans le département de Loir-et-Cher la liste des communes incluses dans une zone de répartition des eaux. Ce système aquifère a été classé en ZRE par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2400528 : Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (à environ 100 m des installations) FR2410017 : Vallée de la Loire du Loiret (à environ 100m des installations)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas de ressources spécifiques.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire sera créée dans le périmètre de l'INB 46. Les travaux d'aménagement correspondent à des travaux de terrassement qui ne sont pas de nature à entraîner des perturbations sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création et l'exploitation de l'aire ne sont pas de nature à dégrader la qualité des eaux et de l'air et de fait ne remettront pas en cause l'état de conservation des habitats et espèces des sites Natura 2000 précités.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire est créée sur le périmètre de l'INB 46.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le DDRM du Loir-et-Cher (version 2012) indique dans ses cartographies que le risque TMD se trouve accru pour la RD 951, passant au sud du site des opérations. D'autre part, cinq ICPE sont présentes sur le territoire communal, mais aucune n'est présente au sein du site du projet. Le projet est concerné par le risque nucléaire, il se situe au sein de l'INB n°46, à proximité des silos (INB n°74) et dans les effets de la centrale de Saint-Laurent (INB n°100).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par un risque de remontée de nappe qualifié de sub-affleurant. Saint-Laurent-Nouan est localisé dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5). Le risque de crue au niveau historique est inférieur au niveau de la plateforme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores et vibratoires pouvant être générées par la construction du bâtiment (engins de manutention) ne sont pas de nature à augmenter le niveau sonore du site.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores et vibratoires pouvant être générées par la construction du bâtiment (engins de manutention) ne sont pas de nature à augmenter le niveau sonore du site.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de création de l'aire vont être à l'origine de production de déchets conventionnels lors de la phase de chantier (terre, bitume...). La quantité et la nature des déchets attendus sont compatibles avec les filières usuelles. Leur impact est donc négligeable.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire sera située dans le périmètre de l'INB 46.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire sera située dans le périmètre de l'INB 46.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

En tant que INB, le site de Saint-Laurent fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les nuances pouvant être générées par la construction et l'exploitation du bâtiment d'entreposage de IU sont prises en compte dans l'étude d'impact de l'INB 46.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les châteaux IU font l'objet d'essais périodiques visant à s'assurer de l'efficacité du confinement. Ceux-ci seront adaptés et poursuivis lors de l'exploitation du nouveau bâtiment.

Les essais actuels sont les suivants :

- contrôle de l'état des parties externes des châteaux,
 - mesure de contamination surfacique (frottis),
 - mesure de débit de dose au niveau du filtre THE.
-
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible quantité de déchets produits et de l'absence de risques sanitaires ou de nuisances générées (en phase construction et exploitation), ainsi qu'au retour d'expérience lié à l'exploitation des aires et bâtiments d'entreposage de déchets (pas d'impact), nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 1

**CERFA n°14734 intitulé « informations
nominatives relatives au maître
d'ouvrage ou pétitionnaire »**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

BP 18

Nom de la voie

EDF Structure Déconstruction de Saint-Laurent A

Code postal

4 1 2 2 0

Localité

Saint-Laurent-Nouan

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

COZETTE

Prénom

Apolline

Qualité

Ingénieure Qualité Sécurité Environnement

Tél

245334031

Fax

Courriel

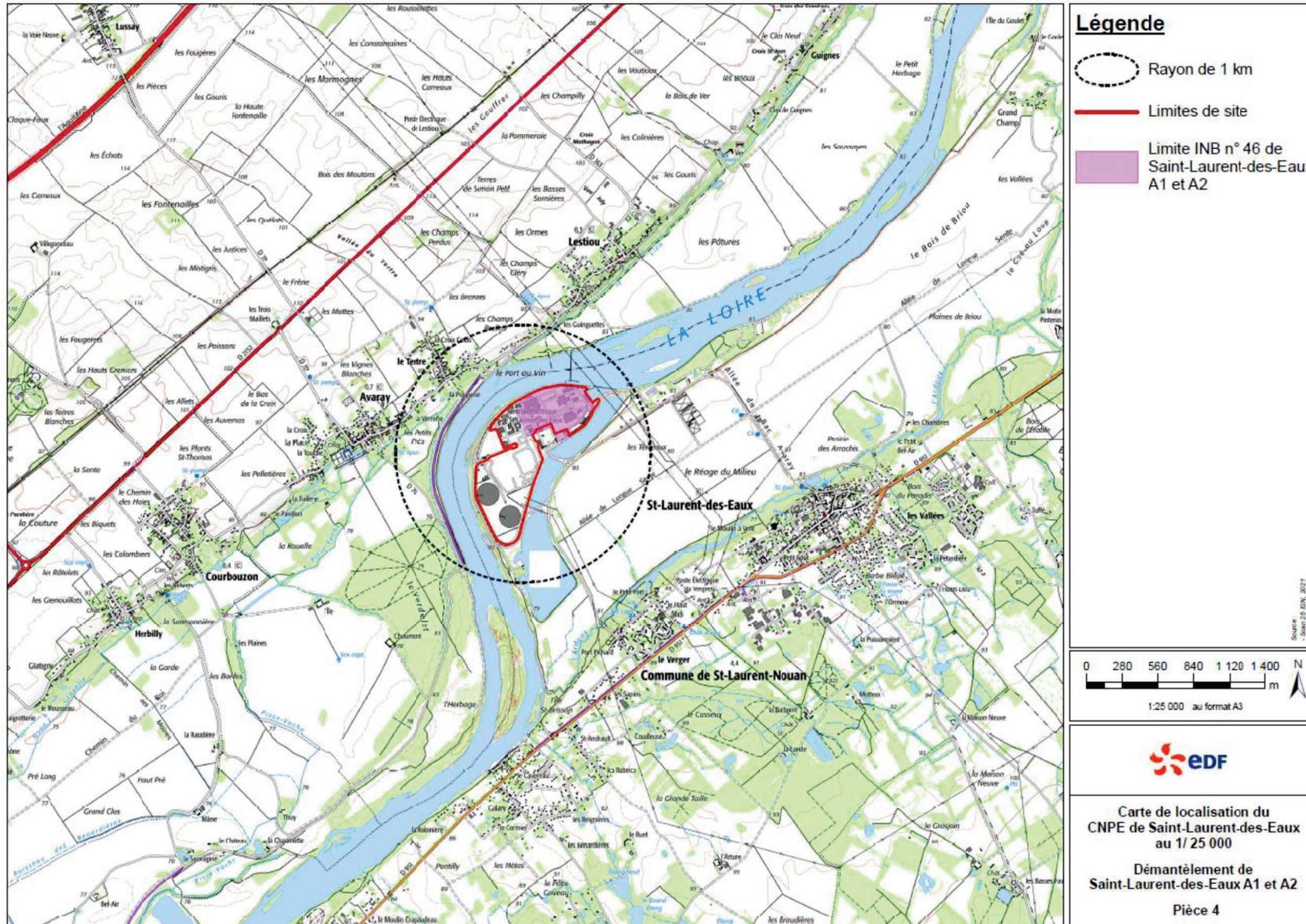
apolline.cozette@edf.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

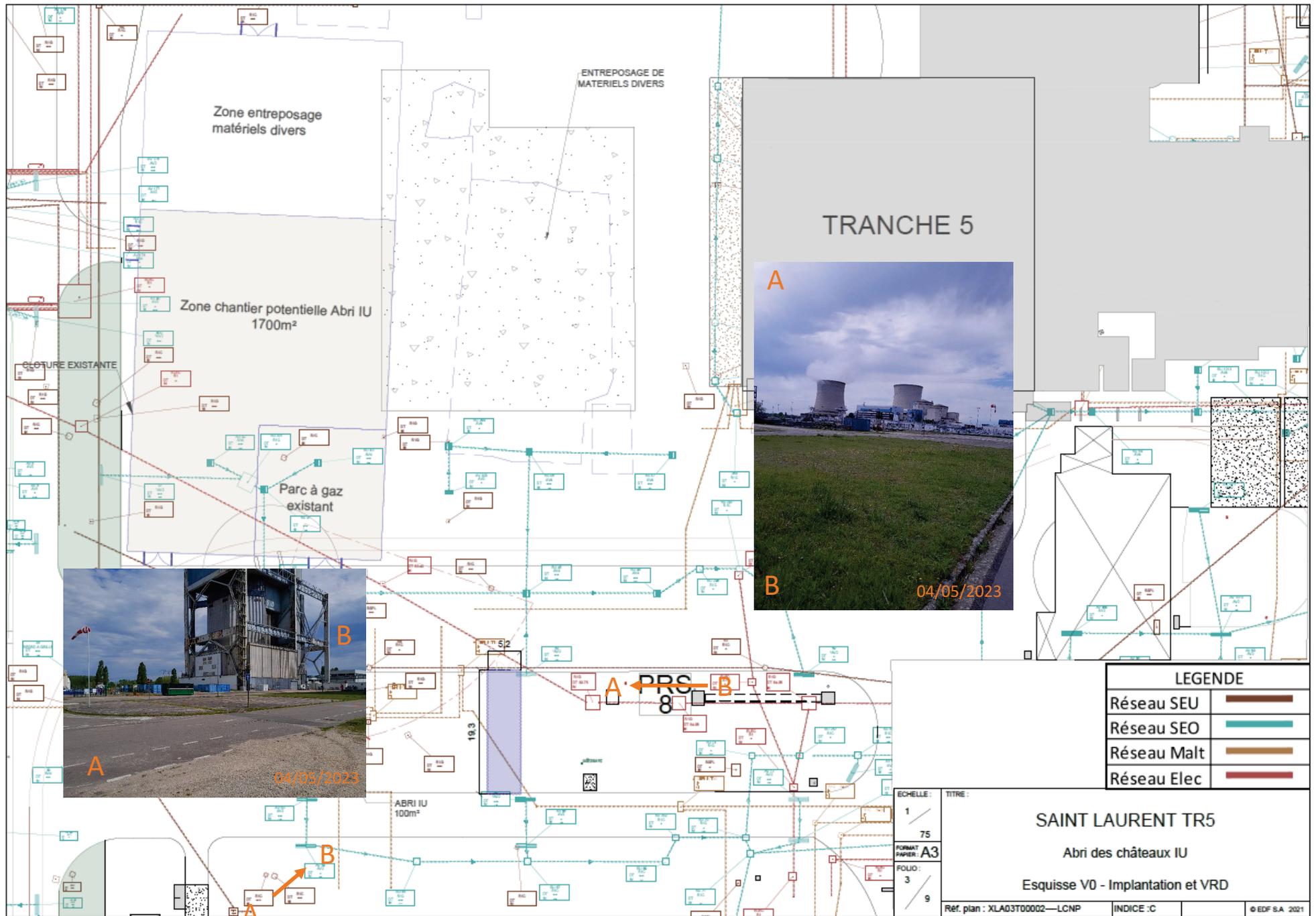
Annexe 2

Plan de situation au 1/25 000



Annexe 3

**Photographies de la zone
d'implantation**



TRANCHE 5

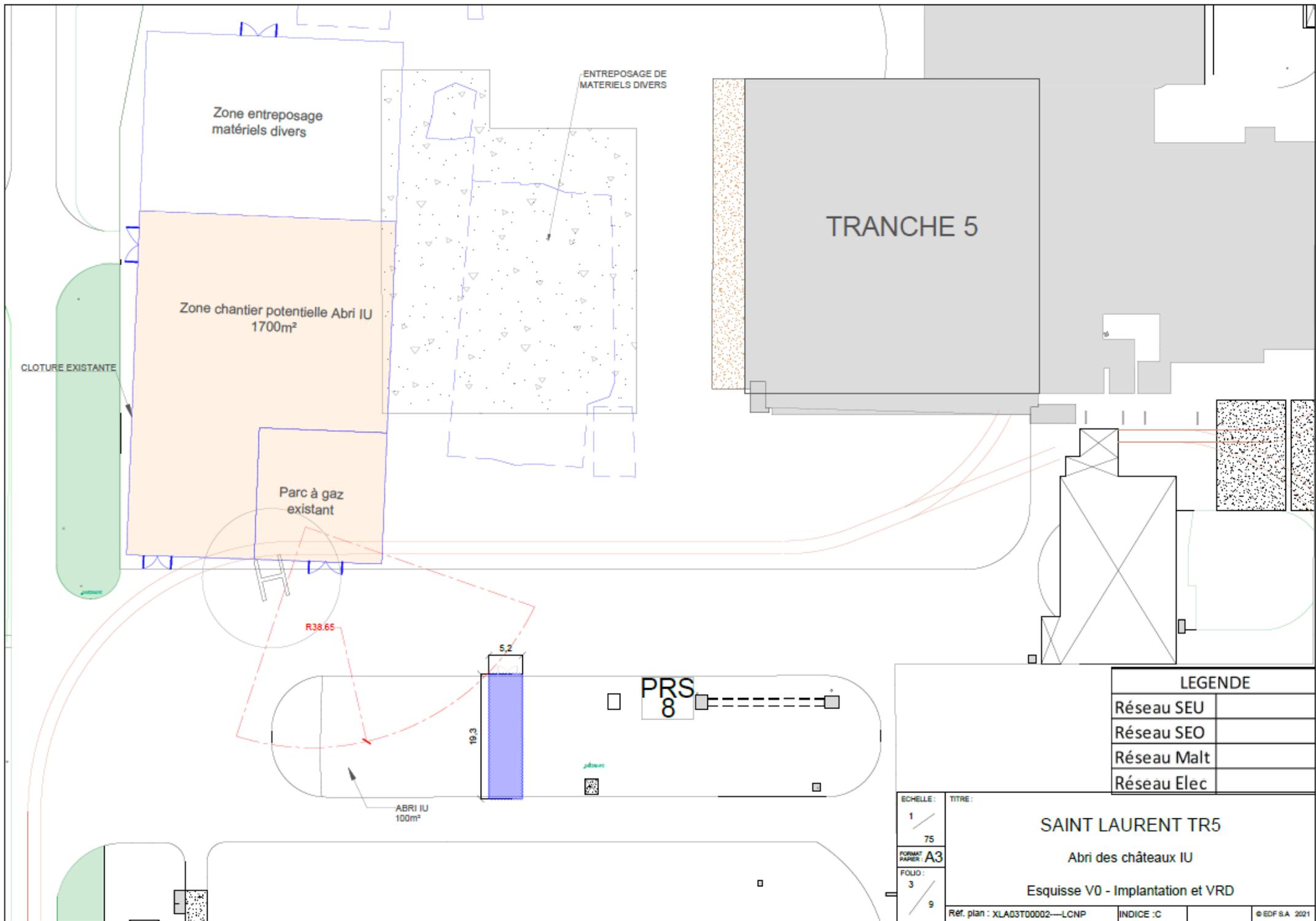


LEGENDE	
Réseau SEU	
Réseau SEO	
Réseau Malt	
Réseau Elec	

ECHELLE: 1/75	TITRE:
FORMAT PAPIER: A3	SAINT LAURENT TR5
FOLIO: 3/9	Abri des châteaux IU
	Esquisse V0 - Implantation et VRD
Ref. plan : XLA03T00002—LCNP	INDICE : C
	© EDF S.A. 2021

Annexe 4

Plan du projet

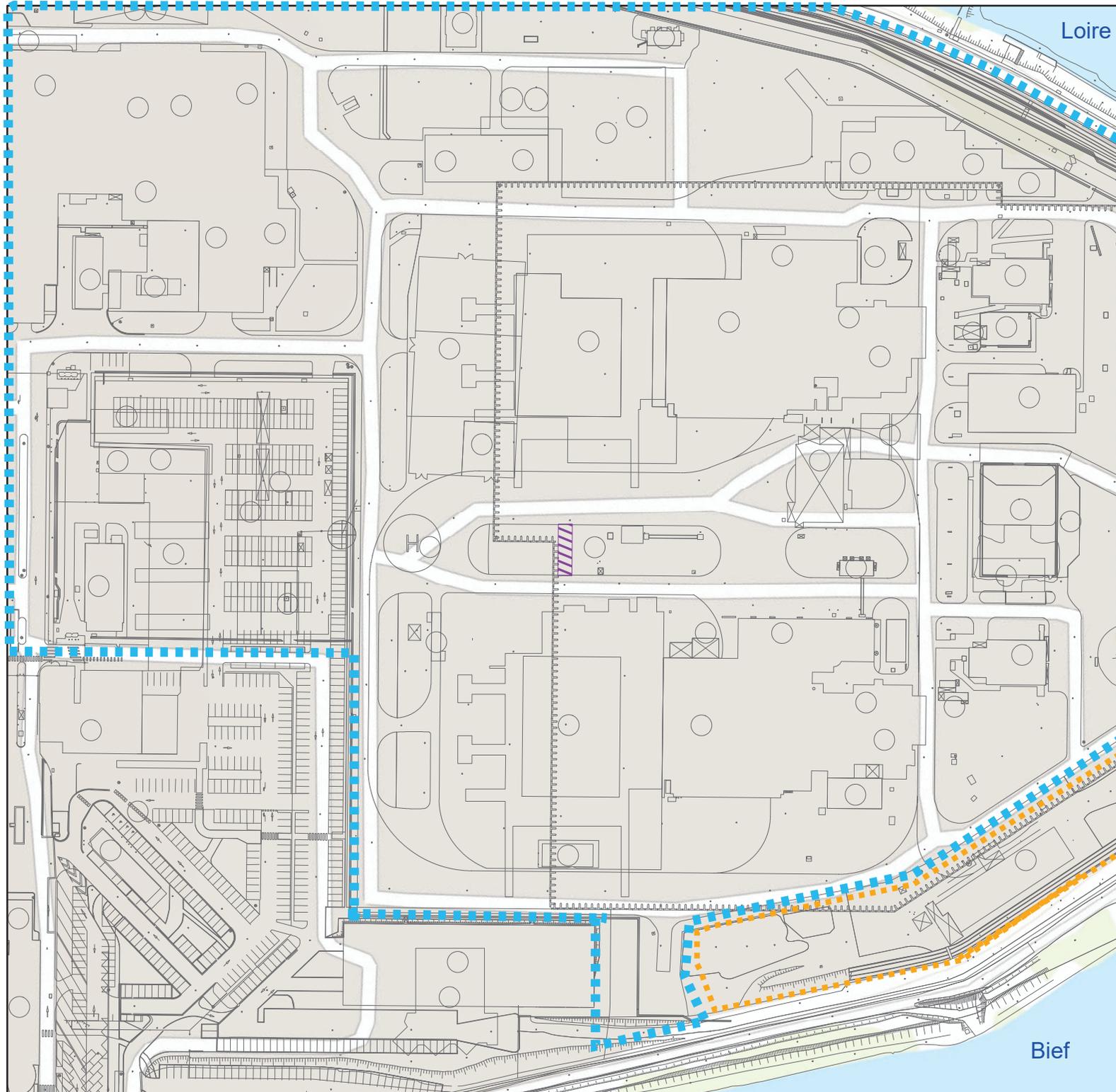


ECHELLE : 1/75
 FORMAT PAPIER : A3
 FOLIO : 3/9

TITRE : SAINT LAURENT TR5
 Abri des châteaux IU
 Esquisse V0 - Implantation et VRD
 Réf. plan : XLA03T00002—LCNP INDICE : C © EDF S.A 2021

Annexe 5

Plan des abords du projet



Loire

Bief

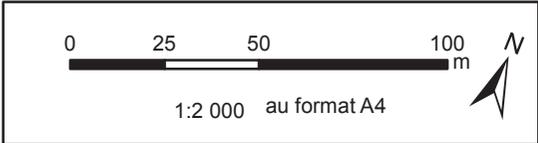
Légende

 Projet d'implantation du bâtiment d'entreposage des Châteaux IU

 INB 46

 INB 74

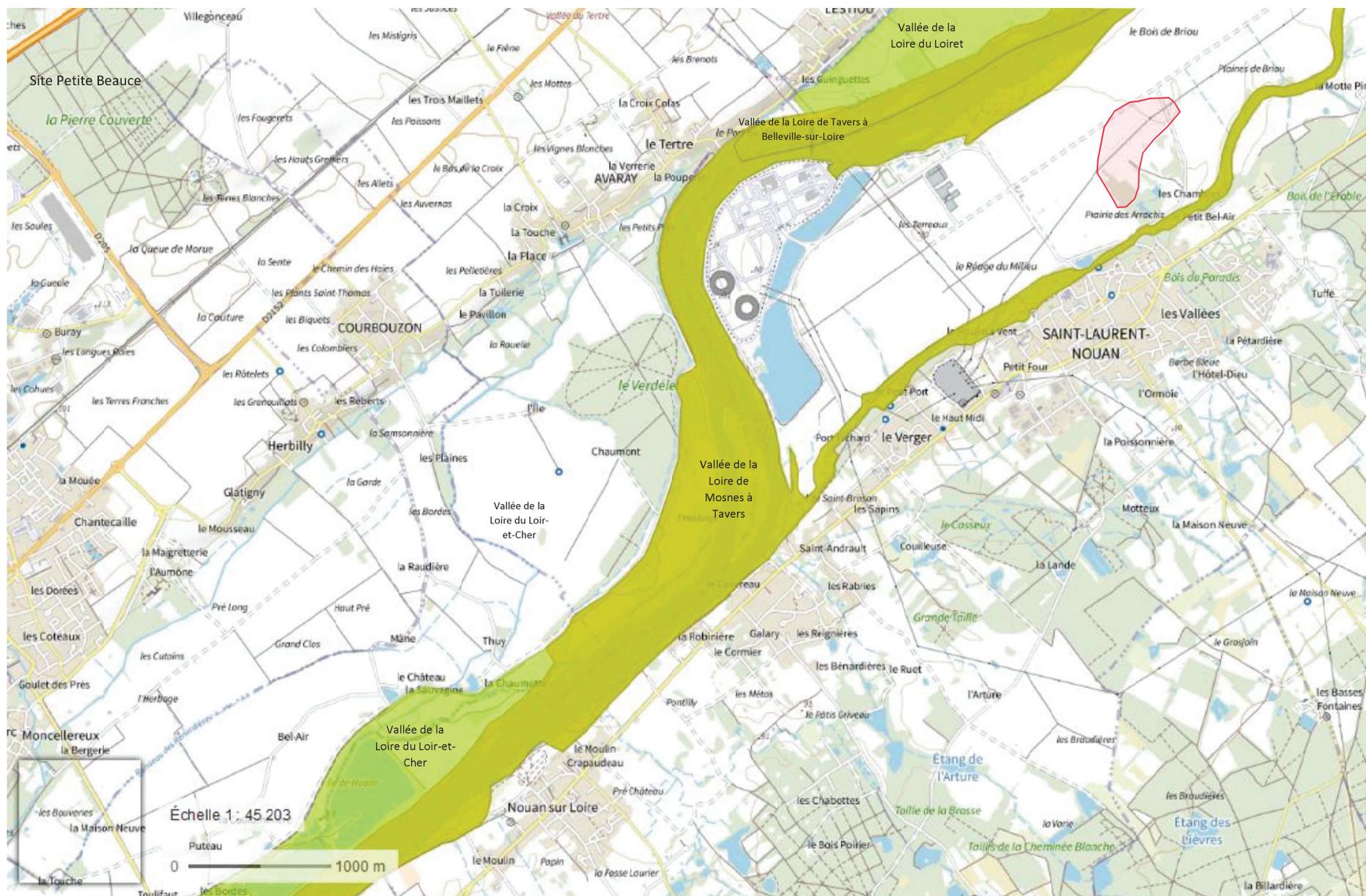
Sources :
- Plan masse CNEPE : LB_ISO_2023-01-23.dwg Folyline
- ESRI World Topo Map



Site de Saint-Laurent-des-Eaux
Projet d'implantation du bâtiment d'entreposage des Châteaux IU à l'échelle 1/2 000

Annexe 6

Plan des sites Natura 2000



Position de Saint-Laurent A par rapport aux sites Natura 2000